

COMMUNE D'ANTIBES

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATIONS

27 JAN 2022
La Préfète des Alpes-Mantives
Cécile BISS
Muriel GONZALEZ

CARTE DES FRAIEUX
VALLONS 15000

PRÉSCRIPTION DU PPR : arrêté du 5 décembre 2017 et prorogé le 23 septembre 2020
MISE À DISPOSITION DU PUBLIC : du 11 janvier 2021 au 12 février 2021



Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
P2P - Risques Naturels et Technologiques



Source Fond de plan : Cadastre DGFIP 2019

- ### Légende
- Cours d'eau
 - Emprise inondable
 - Bâti (Cadastre DGFIP 2019)
 - Cadastre DGFIP 2019
 - Etablissements sensibles pour la gestion de crise
 - Etablissements sensibles
 - Accueil personnes handicapées
 - Camping
 - Enseignement primaire
 - Enseignement secondaire
 - Loisirs
 - Maison de retraite
 - Service-administration
 - Accueil personnes âgées
 - Crèche
 - Patrimoine culturel
 - Réseaux et équipements sensibles
 - Réseau électrique
 - Réseau assainissement
 - Points d'eau
 - Occupation du sol
 - Centre Urbain (CU)
 - Autre Zone Urbanisée (AZU)
 - Zone Feu ou Pas Urbanisée (ZPPU)

NB : Liste des enjeux ponctuels non exhaustive - A mettre à jour par la collectivité

